

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 mars 2013

RECHERCHE SUR L'EMBRYON ET LES CELLULES SOUCHES EMBRYONNAIRES - (N° 825)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 64

présenté par

M. Gosselin, M. Lett, M. Aubert, M. Tian, M. Goasguen, M. Cinieri, M. Decool, M. Dhuicq,
Mme Fort, M. Moreau, M. Quentin et Mme Genevard

ARTICLE UNIQUE

Après le mot :

« recherche »,

rédiger ainsi la fin de l'alinéa 4 :

« répond à un impératif thérapeutique absolu et pour lequel aucune solution alternative n'est connue. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de repli.